

## Communiqué de presse

Mars 2024

### Aménagement du territoire : Signatures du contrat « Territoires en action » du PETR du Doubs Central et de la convention LEADER du Gal du Doubs Central, jeudi 21 mars 2024

*La Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Doubs Central signeront le jeudi 21 mars 2024, à l'hôtel des Services à Baume les Dames (Doubs), le Contrat Territoires en Action et la convention LEADER 2023-2027, en présence d'Eric HOULLEY, Vice-Président de la Région, en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels, de Thomas Vigreux, président du PETR du Doubs Central, de Charles Piquard, président du GAL du Doubs Central, et d'Arnaud Marthey, conseiller régional et maire de Baume-les-Dames*

#### SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA) DOUBS CENTRAL

La Région investit près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » pour accompagner les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité de tous les territoires.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, signeront ces contrats avec la Région sur la période 2022-2028. Ils pourront ainsi bénéficier de financements régionaux pour la mise en œuvre de leurs projets, sur des sujets variés, tels que : traitement d'espaces dégradés ou de friches, rénovation énergétique de bâtiments publics, aménagements d'espaces publics, développement de l'alimentation de proximité, équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), pistes cyclables. Les projets retenus devront répondre à des critères ambitieux en termes de sobriété foncière et de performance énergétique de bâtiment.

Ces nouveaux contrats permettront de soutenir des projets cohérents avec la stratégie de développement porté par les territoires, notamment sur les axes suivants :

- L'adaptation au changement climatique ;
- Une offre nouvelle de services à la population ;
- Le développement des mobilités durables du quotidien ;
- L'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent avec les autres dispositifs régionaux mis à disposition des territoires (centralités rurales en région, Leader, FEDER Territorial, Espaces nouveaux villages innovants, Fonds d'aide aux projets, soutien aux parcs naturels régionaux, etc.), permettant un soutien optimisé aux projets de développement local.

**Dans le cadre de ce contrat, le territoire bénéficiera d'un soutien régional à hauteur de 1 547 068 euros. Cette enveloppe lui permettra de mettre en œuvre sa stratégie, qui vise à favoriser un développement concerté et équilibré du territoire dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique, écologique et numérique.**

9 communes du PETR du Doubs Central sont incluses dans le périmètre du PNR du Doubs Horloger. A ce titre, Le PNR est ainsi signataire du contrat Territoires en action du Doubs central et sera amené émettre un avis sur les éventuels projets déposés au titre du présent contrat sur son périmètre.

---

#### CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## Le Contrat « Territoires en Action » du Doubs Central comporte 4 axes :

### 1. **Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique.**

À travers cet axe, le Pays vise la sobriété foncière et l'urbanisme durable, la protection de ses ressources et l'alimentation de proximité.

Deux projets sont envisagés à ce titre : la réhabilitation d'un bâtiment dégradé à l'Isle-sur-le-Doubs et un projet global d'aménagement qualitatif d'une voie à Sancey visant des objectifs de désimperméabilisation des sols, de récupération des eaux pluviales et de renaturation.

### 2. **Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, pour garantir le niveau de vie et un accès équitable sur le territoire.**

Le Pays prévoit de présenter des projets de bâtiments permettant la création ou le développement de services scolaire et périscolaire sur le territoire de la communauté de communes du Doubs Baumois, ainsi qu'un espace multi-activités à Autechaux.

### 3. **Faciliter l'accès à la santé pour tous pour maintenir l'offre de soins, développer un environnement favorable à la santé.**

Ce soutien s'inscrit dans l'accompagnement général apporté par le Pays pour favoriser le maintien d'une offre de santé de proximité.

### 4. **Favoriser les mobilités durables du quotidien.** Cet axe permet de développer des itinéraires cyclables du quotidien et plus largement, d'accompagner des mobilités douces et/ou collectives et les projets favorisant l'intermodalité.

À ce titre, un projet d'aménagement global des abords de la gare de Baume-les-Dames est prévu.

Enfin, le PETR du Doubs Central a candidaté et a été retenu à l'AMI FEDER rural sur la base de sa stratégie territoriale déclinée dans le cadre du contrat « territoires en action », ce qui peut permettre le financement de projets sur 4 thématiques :

- Mobilités ;
- Renouvellement urbain en milieu rural ;
- Tourisme et culture ;
- Villages intelligents.

## SIGNATURE DE LA CONVENTION LEADER 2023-2027 DU GAL DU DOUBS CENTRAL

LEADER est un acronyme pour « **Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale** ».

Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, en réponse à une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir. Cette démarche est mise en œuvre depuis 30 ans, d'abord comme une initiative communautaire expérimentale, puis, à partir de 2007, intégrée à la politique de développement rural de l'Union européenne.

Les projets mis en œuvre dans le cadre de la démarche LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en complément de crédits publics nationaux qui peuvent provenir de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres fonds publics (Agence de l'eau, établissements publics...).

La mise en œuvre de LEADER vise à concevoir ou renforcer des stratégies locales de développement et à soutenir les actions permettant de concrétiser ces stratégies. Les actions programmées dans le cadre de LEADER doivent apporter une valeur ajoutée en termes de méthodologie et/ou de contenu.

### CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

A noter également une simplification pour ce nouveau programme Leader avec la mise en place d'une contrepartie régionale systématique (7 M€ supplémentaires inscrits au budget de la Région jusqu'en 2027). Chaque porteur de projet constituera ainsi un seul dossier pour bénéficier de l'aide européenne LEADER et de la contrepartie de la Région. Dès lors que le projet sera d'un coût inférieur à 200 000 € HT, ces deux aides couvriront la totalité des dépenses du projet (hors la participation obligatoire du porteur).

**Les Groupes d'Action Locale (GAL) sont les acteurs** qui constituent le cœur de la démarche LEADER. Un GAL regroupe des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, pour élaborer une stratégie locale de développement. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile, et sur des démarches innovantes qui portent à la fois sur l'animation et sur l'aménagement du territoire. Le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur le territoire donné.

**L'enveloppe FEADER** disponible au niveau régional pour la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 est de **39 850 000 €**.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) signeront ces conventions avec la Région sur la période 2023-2027. Ils pourront ainsi bénéficier de **financements européens pour la mise en œuvre de leurs stratégies**. Les aides permettront la mise en place de projets éclectiques tels que : rénovation énergétique de bâtiments publics, aménagements d'espaces publics, pistes cyclables ou autres projets de mobilité douce, projets culturels ou touristiques... **L'ingénierie des GAL** sera également financée afin de contribuer à l'animation de la stratégie et à l'émergence puis à l'accompagnement de ces projets.

Ces conventions s'articulent avec les autres dispositifs régionaux et les autres dispositifs Européens mis à disposition des territoires (centralités rurales en région, Territoires En Action, FEDER Territorial, etc.), permettant un soutien optimisé des projets de développement local.

Dans le cadre de cette convention, le territoire bénéficiera d'une **enveloppe à hauteur de 2 000 000 € de FEADER pour son programme LEADER 2023-2027**. Cette enveloppe lui permettra de financer son ingénierie et de mettre en œuvre des actions en lien avec les besoins du territoire.

Il s'engage ainsi, autour de 4 axes :

1. Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services à la population
2. Favoriser un urbanisme durable répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique
3. Favoriser une gestion durable des ressources du territoire
4. Animer, accompagner et coopérer

**Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le PETR du Doubs Central signeront**

**Judi 21 mars 2024 à partir de 10h45 :**

*à l'Hôtel des Services de Baume les Dames*

*1 place Jean Moulin (BAUME-LES-DAMES – Doubs)*

⇒10h45 à 11h30 : échanges

⇒11h45 à 12h15 : signatures du contrat Territoires en Action et de la convention Leader 2023-2027

**En présence d'Eric HOULLEY**

**Vice-Président de la Région**

**En charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels**

**La presse est invitée à ces signatures**

**CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08